

## Annoncer son autisme lors de l'entretien d'embauche ?

Le diagnostic d'autisme est une information personnelle et confidentielle. Ceci implique que vous n'êtes pas obligé de le signaler au cours de l'entretien d'embauche. Cependant, il est conseillé de le dire si vous ne pouvez pas réaliser toutes les tâches induites par le travail pour lequel vous postulez.

Annoncer son autisme lors de l'entretien d'embauche est un choix personnel et qui comporte des avantages et des inconvénients.

### Dire que j'ai de l'autisme

Les avantages éventuels :

- parler de son handicap peut rassurer l'interlocuteur, anticiper ses craintes ;
- on pourra autant prendre en compte vos possibilités que vos difficultés ;
- votre employeur et vous pourrez bénéficier de différentes aides à l'emploi et notamment des incitants financiers ;
- vous pourrez bénéficier de l'aide et du soutien de services spécialisés en jobcoaching, ce qui pourra être une plus-value pour vous mais aussi pour vos collègues ;
- vous serez peut-être moins stressé du fait d'avoir clarifié votre situation.

Les inconvénients éventuels :

- vous allez peut-être diminuer vos chances de décrocher l'emploi ;
- vous allez peut-être devoir vous battre contre des préjugés et une certaine méconnaissance ;
- on va peut-être uniquement se focaliser sur l'autisme, le handicap et les difficultés.

### Ne pas dire que j'ai de l'autisme

Les avantages éventuels :

- vous serez considéré comme un tout autre candidat ;
- vous serez peut-être plus confiant lors de l'entretien.

Les inconvénients éventuels :

- votre employeur ne pourra pas prétendre aux aides à l'emploi ;
- vous serez peut-être stressé, par après, de ne pas l'avoir dit lors de l'entretien ;
- le soutien et l'adaptation ne pourront pas être discutés lors de l'entretien.

## Si vous décidez de le dire

- attendez l'entretien pour l'annoncer, vous aurez la possibilité d'expliquer ce que c'est pendant la conversation, vous éviterez les préjugés et garderez vos chances de passer l'entretien ;
- préparez de manière minutieuse ce que vous allez dire et ne pas dire. Si nécessaire, préparez cela avec une personne de votre entourage ou un intervenant d'un service d'accompagnement pour adultes ;
- expliquez le plus simplement possible ce qu'est l'autisme ;
- parlez de ce que vous savez faire, mettez en évidence vos points forts ;
- dites que l'autisme peut avoir certains avantages : la minutie, l'attention aux détails, l'honnêteté, le travail ordonné, ... ;
- expliquez en quoi les exigences du travail correspondent à vos compétences et qualités ;
- précisez qu'il y a des solutions et des adaptations possibles à vos difficultés. Par exemple, vous pouvez accepter les changements si ceux-ci sont écrits dans votre agenda ;
- lorsqu'on vous demande d'expliquer vos difficultés, essayez d'en parler aussi de manière positive. Par exemple: « je n'aime pas les moments d'échanges sociaux ; je préfère les courtes pauses ».
- informez votre éventuel futur employeur sur les différentes aides à l'emploi et incitants financiers auxquels il pourrait prétendre en vous engageant.